



PROCÈS-VERBAL N°10

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 6 juin 2025

Présents : (en visio) Mme Sandra SCHOETTEL - MM. Jean-Luc EVRARD - Walter DE NARDIN - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GENDRON (Président) - Michel GOTTÉ - David GIULIANI - Didier GUILLIER - Marc HAENEL (réfèrent éclairage) - Dominique SCHOTT.

Excusés : MM. Guy ANDRE - Jean-Pierre DA PONTE - François LEFEBVRE (réfèrent sols sportifs).

Assistent : Mme Nathalie RAMONET - Mr Christian GILLES.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 27/06/2025

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 23/06/2025

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES :

Réfèrent Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Réfèrents Sols Sportifs :

François LEFEBVRE (mail : ded.lef49@orange.fr - Portable : 06.87.02.53.82)

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ERVY LE CHATEL - STADE MUNICIPAL - NNI 101400101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN. Un avis préalable favorable a été délivré le 17/06/2022.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 14/05/2025.

Elle prononce un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/06/2035.

VILLENAUXE LA GRANDE - STADE LES PRES DU CHATEAU - NNI 104200101

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 17/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 13/05/2025.

Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/06/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VOLGELSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 683520101

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 26/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Plans de masse et des vestiaires

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.

Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 06/06/2035.

SCHLIERBACH - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 683010101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.

Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 06/06/2035.

SCHLIERBACH - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 683010102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr KUENTZ, membre de la CDTIS, en date du 06/05/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. les pivots des supports de buts rabattables sont à 1,50m de la ligne de touche. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure. Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

NIEDERHERGHEIM - STADE DE L' ILL 2 - NNI 682350102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Plans de masse

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.

Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 06/06/2035.

VOLGELSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 683520102

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 26/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Plans de masse et des vestiaires

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.

Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 06/06/2035.

DURMENACH - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 680750102

L'installation est classée en T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

HIRTZFELDEN - STADE PAUL SCHEBACHER 2 - NNI 681400102

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 12/04/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr KUENTZ, membre de la CDTIS, en date du 18/04/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. les pivots des supports de buts rabattables sont à 1,50m de la ligne de touche. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.
- L'absence de main courante derrière le but, côté terrain 1, avec possibilité d'accès du public.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure. Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

HIRTZFELDEN - STADE PAUL SCHEBACHER 1 - NNI 681400101

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 12/04/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. KUENTZ, membre de la CDTIS, en date du 18/04/2025

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. les pivots des supports de buts rabattables sont à 1,50m de la ligne de touche. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.

Elle rappelle que la zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure. Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

La commission prend note que la municipalité a pris l'engagement de réaliser les travaux de mise en conformité avant la reprise de la compétition.

1.3 Changement de niveau de classement

ALTORF - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 670080107

Cette installation est classée A8 PN jusqu'au 02/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en A8 SYN en date du 25/04/2025. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 16/06/2023 pour la création d'un terrain en gazon synthétique A8 éclairé.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Tests in situ en date du 01/10/2024.

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes : Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 192 Lux - U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,71.

Elle prononce le classement de l'installation en A8 SYN jusqu'au 06/06/2035.

LANDSER - STADE DU MUHLBACH 2 - NNI 681740102

L'installation est classée en T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

DURMENACH - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 680750101

L'installation est classée en T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.4 Avis préalable

SESSENHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 674650101

L'installation est classée en T5 PN jusqu'au 11/10/2034.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signé, en date du 13/02/2025.
- Description du projet.
- Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

Elle propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T5.

1.5 Affaires diverses

MUTZIG - STADE ROGER LEISSNER 1 - NNI 673130101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 09/02/2034.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement en T3 PN.

Pièces fournies :

- Tests in situ en date du 28/04/2025.
- Plan des vestiaires.
- Rapport de visite de Mr GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 03/06/2025.

Elle propose le classement en T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

STRASBOURG - GYMNASSE ARISTIDE BRIAND - NNI 674829924

L'installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 2 en date du 03/06/2025.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr GENDRON, président de la CRTIS, en date du 03/06/2025.

Elle précise que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser : tous les tracés spécifiques futsal (Points de réparations, quarts de cercle corner, zone de remplacement et rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR). En l'absence, la capacité d'accueil est zéro spectateur.

Dans l'attente, elle propose le classement de l'installation en Futsal 2 et transmet à la CFTIS pour décision.

DETTWILLER - STADE OMNISPORTS BREITMATT 2 - NNI 670890102

Cette installation est retirée du classement.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club attestant que la non-conformité majeure a été levée (distances de sécurité à 2,50m minimum).

Elle rappelle la non-conformité mineure suivante :

- **La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.**

La zone technique doit être tracée conformément aux dispositions de l'article 3.5, avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Elle prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/04/2035.

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- WISCHES - STADE DROUOT DE LA MARCHE - NNI 675430201

SCHOENAU - STADE DE LA FORET DU RHIN 1 - NNI 674530101

L'installation est classée en T5 PN jusqu'au 18/03/2032.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 14/05/2025.

La commission constate que l'installation n'est pas de clôture et que le bloc douche desservent 2 vestiaires.

Elle demande que soit envisagé le cloisonnement des douches afin que chaque vestiaire dispose de ses propres douches.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 18/03/2032.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

TRUCHTERSHEIM - STADE DU KOCHERSBERG 2 - NNI 674950102

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 21/05/2025 (LED). Un avis préalable favorable a été donné en date du 06/09/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 233 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,7

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/06/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

REININGUE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 682670102

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/10/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 18/04/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,24

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,49

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 06/06/2027

DURMENACH - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 680750101

L'installation était classée Eentraînement jusqu'au 09/07/2017.

La commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

2.4 Avis préalable

EBERSHEIM - STADE DE L'AUBACH - NNI 671150201

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 03/12/2004.

La Commission reprend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 03/03/2025 pour un E6 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 22/01/2025.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 15 et 16m (2 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 160 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70
- GR à 50,8
- Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LANGRES - GYMNASSE DE LA BONNELLE - NNI 522699901

La commission reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 06/12/2024.

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public.

En conséquence, elle prononce le classement en niveau Futsal 4 jusqu'au 06/12/2034 et précise que la capacité d'accueil du public est de zéro spectateur.

LANGRES - COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE BLANCHARD - NNI 522699902

La commission reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 06/12/2024.

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public.

En conséquence, elle prononce le classement en niveau Futsal 3 jusqu'au 06/12/2034 et précise que la capacité d'accueil du public est de zéro spectateur.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

HOUEMONT - COMPLEXE SPORTIF DU MANCE - NNI 542659901

La commission reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 06/12/2024.

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public.

En conséquence, elle prononce le classement en niveau Futsal 4 jusqu'au 06/12/2034 et précise que la capacité d'accueil du public est de zéro spectateur.

1.2 Confirmation de classement

MOINEVILLE – STADE HENRI MELEY - NNI 543710101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 30/06/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en T5 PN en date du 29/11/2024. Un avis préalable favorable pour un T5 a été délivré en date du 16/09/2022 pour l'agrandissement des vestiaires.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La main courante n'est pas continue. Elle demande que celle-ci soit complétée pour remplacer les barrières provisoires actuellement en place.**

Elle rappelle que :

- **La zone technique doit être tracée conformément aux dispositions de l'article 3.5, avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

Elle prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 31/12/2025.

L'absence de levée de la non-conformité à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

BADONVILLER - STADE ÉMILE FOURNIER 1 - NNI 540400101

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 29/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 16/05/2025.
- AAC en date du 16/05/2025.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.
- La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

Dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, elle prononce le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2025.

L'absence de levée de la non-conformité à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3 Changement de niveau de classement

BOULIGNY - Gymnase Lanvin WalloN - NNI 550639901

La commission reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 06/12/2024.

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public.

En conséquence, elle prononce le classement en niveau Futsal 4 jusqu'au 06/12/2034 et précise que la capacité d'accueil du public est de zéro spectateur.

NOMENY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 544000101

Cette installation est classée en T6 PN jusqu'au 29/01/2026.

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire du changement de niveau de classement ainsi que des éléments transmis :

- Courrier d'intention de travaux de la mairie du 06/05/2025.
- Plan de la clôture de l'enceinte à réaliser en 2025.
- Projet de mise en conformité des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, elle prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux (T5) jusqu'au 06/06/2026.

1.4 Avis préalable

NANCY - STADE LEPRUN - NNI 543950301

Cette installation était classée T6 S. jusqu'au 21/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 19/05/2025.
- Lettre d'intention (début des travaux : juin 2025)
- Plans de l'aire de jeu (100 x 60m)
- Plan des vestiaires

La Commission constate que le projet de terrain en gazon synthétique répond aux caractéristiques du niveau T6.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 m par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la prise en compte des observations formulées, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T6 SYN.

1.5 Affaires diverses

NANCY - STADE MARCEL PICOT N°2 - NNI 545260102

Cette installation est classée en T3 PN jusqu'au 09/07/2025.

Reçu tests in situ, en date du 16/05/2025.

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

NEUVES MAISONS – PARC DES SPORTS ANDRE COURRIER 1 - NNI 543970101

Cette installation était classée en T3 PN jusqu'au 19/03/2025.

Reçu mail avec photos du des grilles de protection du tunnel.

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

NANCY - STADE LEPRUN - NNI 543950301

L'éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 19/05/2025 pour un E6 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 11/12/2023.

Elle constate dans l'étude technique :

- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 18 m (3 par mât)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,67
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,82
- o Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

DAMELEVIERES - STADE MUNICIPAL - NNI 541520101

L'éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et de l'étude d'éclairage en date du 19/05/2025 pour un **E6 (LED)**

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- GR à 45,7
- Aire de jeu de 101 x 62 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

VOID VACON - SALLE JEAN LOUIS GILBERT - NNI 555739901

La commission reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 06/12/2024.

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public.

En conséquence, elle prononce le classement en niveau Futsal 4 jusqu'au 06/12/2034 et précise que la capacité d'accueil du public est de zéro spectateur.

VAUCOULEURS - GYMNASSE DU COLLEGE - COMPLEXE SPORTIF - NNI 555339901

La commission reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 06/12/2024.

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public.

En conséquence, elle prononce le classement en niveau Futsal 4 jusqu'au 06/12/2034 et précise que la capacité d'accueil du public est de zéro spectateur.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BOULAY - STADE FUTSAL EXTERIEUR - NNI 570979902

La commission reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 06/12/2024.

Elle prend note de l'AOP, en date du 19/01/2016, du COMPLEXE SPORTIF de WENDLING.

En conséquence, elle confirme le classement en niveau Futsal 3 jusqu'au 06/12/2034.

1.2 Confirmation de classement

REDANGE - STADE DES ÉTANGS - NNI 575650101

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.

Dans cette attente, elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2025.

L'absence de levée de la non-conformité à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

BOULAY - COMPLEXE SPORTIF ISA. WENDLING - NNI 570970201

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 06/09/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 14/04/2025 (date de mise à disposition : 06/09/2015).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 14/04/2025.

Elle constate la non-conformité suivante : fixation des filets aux poteaux de buts défectueuse. Mis en conformité à réaliser avant la reprise de compétitions (photos à adresser à terrains@lgef.fff.fr).

Elle rappelle que les tests décennaux relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés (mise en service : 2015 + 10 ans).

Dans cette attente, elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 31/12/2025.

L'absence de levée de la non-conformité à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

VITRY SUR ORNE - STADE MUNICIPAL - NNI 577240101

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 07/12/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN (date de mise à disposition : 07/12/2005).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 28/04/2025.
- Plan des vestiaires.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 07/12/2035.

ANGEVILLERS - STADE MAJCHERCZYK 1 - NNI 570220101

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 21/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. PETTE, président de la CDTIS, en date du 17/03/2025

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5)**

Elle prend note du courrier d'engagement du propriétaire, en date du 05/06/2025, de procéder à la mise en conformité des blocs douches.

Dans cette attente, elle prononce le classement de l'installation en niveau TRAVAUX (T4 PN) jusqu'au 06/06/2026.

ANGEVILLERS - STADE MAJCHERCZYK 2 - NNI 570220102

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5)**

Elle prend note du courrier d'engagement du propriétaire, en date du 05/06/2025, de procéder à la mise en conformité des blocs douches.

Dans cette attente, elle prononce le classement de l'installation en niveau TRAVAUX (T5) jusqu'au 06/06/2026.

OGY MONTOY FLANVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 574820101

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 16/07/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 06/06/2035.

SOUCHT - STADE MUNICIPAL - NNI 576580101

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 03/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 07/05/2025.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 06/06/2035.

1.2 Changement de niveau de classement

RUSSANGE - STADE MUNICIPAL - NNI 576030101

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 07/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr GIULIANI, membre de la CRTIS, en date du 16/05/2025.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.**
- **L'installation n'est pas entièrement clôturée (Clôture de l'installation obligatoire pour le niveau T5).**

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2025.

L'absence de levée des non-conformités à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

BEHREN LES FORBACH - STADE SAINT BLAISE - NNI 570580201

Cette installation est classée en T4 SYN jusqu'au 26/07/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 13/05/2025 (date de mise à disposition : 01/05/2025), suite à un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Tests in situ en date du 13/11/2024
- Plan de récolement

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/05/2035.

FREYMING MERLEBACH - STADE PHILIPPE SCHUTH 1 - NNI 571440101

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 13/05/2025.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 06/06/2035.

LA MAXE - STADE DE LA VAQUINIÈRE 1 - NNI 574520101

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 10/08/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T4 SYN (date de mise à disposition : 10/08/2015).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GIULIANI, membre de la CRTIS, en date du 28/05/2025.
- AOP en date du 04/06/2025.

Elle constate l'absence des tests in situ.

Dans l'attente, elle prononce le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 31/12/2025.

L'absence de la réception des tests in situ (terrains@lgef.fff.fr) à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3 Avis préalable

REDING - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 575660102

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 11/02/2033.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 26/05/2025.
- Lettre d'intention (début des travaux : printemps 2025)
- Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale

Elle prend note du courrier d'engagement de la mairie, en date du 30/06/2025, de procéder à la mise en conformité des blocs douches.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 m par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la prise en compte des observations formulées, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T5 SYN.

1.4 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT

- LEMUD - STADE MUNICIPAL - NNI 573920101

SARREGUEMINES - STADE DE LA BLIES 1 - NNI 576310101

Cette installation est classée en T3 PN jusqu'au 14/02/2027.

Reçu tests in situ, en date du 29/04/2025.

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

COCHEREN - STADE LÉON BROM-FRANCOIS KONRADY - NNI 571440102

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 05/10/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 142 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/06/2027.

MACHEREN - STADE DE L' EUROPE 2 - NNI 574280102

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 13/10/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 14/04/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 158 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/06/2027.

LONGEVILLE LES ST AVOLD - STADE DE LA LORRAINE - NNI 574130101

L'éclairage est classé en E5 jusqu'au 13/10/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 14/04/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 210 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/06/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

SARREGUEMINES - STADE DE LA BLIES 2 - NNI 576310102

L'éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 14/05/2025 pour un E7 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 04/03/2025.

La Commission constate qu'il manque les angles, les GR et la grille des 25 points.

Le projet n'est pas conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

REDING - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 575660102

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 26/05/2025 pour un E6 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 18/12/2024.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m et 18 m (3 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80
- GR à 48,7
- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST MICHEL SUR MEURTHER - Salle Polyvalente Intercommunale - NNI 884289901

La commission reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 06/12/2024.

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public.

En conséquence, elle prononce le classement en niveau Futsal 4 jusqu'au 06/12/2034 et précise que la capacité d'accueil du public est de zéro spectateur.

1.2 Confirmation de classement

SENONES - STADE DU BREUIL - NNI 884510201

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 12/05/2025.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.

Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 06/06/2035.

ST LEONARD - STADE MUNICIPAL - NNI 884230101

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 12/05/2025.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/06/2035.

CORCIEUX - STADE MUNICIPAL - NNI 881150101

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 01/09/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN (date de mise à disposition : 20/05/2024). Un avis préalable favorable a été délivré le 17/06/2022 pour la création d'un terrain en gazon synthétique.

Pièce fournie :

- Tests in situ en date du 05/09/2024.

Elle prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 20/05/2034.

ST MICHEL SUR MEURTHE - Stade François Barbaro - NNI 884280101

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 12/05/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Les pivots des supports de buts rabattables sont situés dans cette zone de sécurité. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence en attendant la modification d'implantation des buts rabattables. (Attention, on est en dimensions limites pour un T5)**

Elle rappelle que :

- **la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure. Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST DIE DES VOSGES - STADE EDMOND ET JEAN WOEHRLE - NNI 884130102

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 (LED) en date du 02/06/2025. Un avis préalable favorable a été donné en date du 07/06/2024. Etude d'éclairage en date du 01/04/2025 et contrôle de conformité mécanique et de stabilité des ouvrages en date du 30/01/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 175 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,65

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,86

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/06/2029.

2.2 Confirmation de classement

POUXEUX - STADE ROGER MICLOT - NNI 883580101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 27/05/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 186 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/06/2027.

ST DIE DES VOSGES - STADE ÉMILE JEANPIERRE - NNI 884130101

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 08/03/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 346 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E4 jusqu'au 06/06/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses